



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

établissements d'accueil

Question écrite n° 69834

Texte de la question

M. Jean-Marie Demange appelle l'attention du M. le ministre délégué à la santé sur la situation des établissements accueillant des personnes âgées dépendantes (EHPAD). Un nombre important de ces structures souffrent d'un déficit important de personnels qualifiés. Cette situation, qui risque à court terme d'engendrer une baisse de la qualité de prise en charge des résidents, trouve notamment son origine dans l'accueil de personnes de plus en plus dépendantes. Phénomène auquel s'ajoutent l'application de la réduction du temps de travail à 35 heures à coûts contraignants et une certaine désaffection des infirmier(e)s diplômé(e)s d'Etat et de certains autres services de soins. Les responsables de ces établissements constatent une baisse certaine de moral de leurs personnels, qui déplorent ne plus avoir assez de temps pour consacrer une part importante à la relation humaine pourtant fondamentale pour caractériser une prise en charge de qualité de ces personnes âgées dépendantes. Ils considèrent par ailleurs que le taux d'encadrement devrait au moins s'élever à 0,60 agent par personne résidente. Il lui demande de bien vouloir lui préciser les moyens qu'il entend mettre en oeuvre afin de permettre à ces établissements de financer, dès l'année prochaine, des mesures nouvelles d'amélioration dignes de satisfaire le personnel et les résidents.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marie Demange](#)

Circonscription : Moselle (9^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 69834

Rubrique : Personnes âgées

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 décembre 2001, page 6899